



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19. HGU.262

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

**Quels moyens pour le plan climat cantonal ?**

Question posée

Plusieurs villes suisses, et la capitale vaudoise en particulier, énoncent leurs mesures en faveur de la neutralité carbone - à réaliser d'ici 2030 ou dans les meilleurs délais. Le gouvernement semble peiner en revanche à élaborer le plan d'action climat, dont la publication a été souvent reportée. A cette fin, il peut réaffecter des fonds provisionnés devenus sans objet.

En raison du caractère transversal du plan cantonal et de l'urgence climatique prononcée par le Grand Conseil, la présidence du Conseil d'Etat peut-elle répondre à la question suivante :

Quelles ressources extraordinaires sont-elles dégagées en 2020 et les années suivantes, pour mettre en œuvre le plan climat, attendu depuis deux ans ?

Nom et prénom de l'auteur :

Zwahlen Pierre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :